



Bulletin Officiel

N° 5895 Vendredi 12 Juillet 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174**COMMUNIQUE DU CMF**

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

2

AVIS DES SOCIETES**OUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS AU PUBLIC**

SOCIETE LAND'OR

3

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LAND'OR

4-9

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT – CREDIMMO 1

10-12

FCC BIAT – CREDIMMO 2

13-15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

16-17

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- FCC BIAT – CREDIMMO 1
- FCC BIAT – CREDIMMO 2

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2019, au plus tard le 20 juillet 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Ouverture des souscriptions au public

Société LAND'OR

Siège social : Bir Jedid Khélidia Ben Arous

La société LAND'OR SA informe ses actionnaires et le public, que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 20/05/2019 au 28/06/2019 et du 01/07/2019 au 05/07/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public du **08/07/2019** au **12/07/2019 inclus**, et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 29 avril 2019 sous le numéro 19-1027.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO 1
INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE
ALLANT DU 01-01-2019 AU 31-03-2019

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-19	10 616,794	0,000	10 616,794	1,98%
février-19	0,000	0,000	0,000	0,00%
mars-19	0,000	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	10 616,794	0,000	10 616,794	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
7 246,023	454,767	7 700,790	1,85%

C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.01.2019 au 31.03.2019

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	612 125,425	612,125
Recouvreur	0,40%	612 125,425	612,125
Dépositaire	0,05%	612 125,425	76,516
TOTAL			1 300,767

- Suite -

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	261	256 432,500	0,000	1 887,781	258 320,281
BTA 5.5% Février 2020	270	264 600,000	0,000	1 952,877	266 552,877
BTA 5.5% Février 2020	11	10 659,000	0,000	79,562	10 738,562
BTA 5.5% Février 2020	214	209 634,400	96,740	1 451,096	211 182,236
BTA 5.5% Février 2020	21	20 437,200	9,493	142,397	20 589,090
BTA 5.5% Février 2020	219	213 306,000	0,000	1 584,000	214 890,000
BTA 7.5% Juillet 2032	89	78 916,300	4 261,027	475,479	83 652,807
TOTAL					1 065 925,852

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	1533	1 500 807,000
TOTAL		1 500 807,000

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle
2012	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle

- Suite -

2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	
2015	30/09/2015	Récupération partielle
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO 2 INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE ALLANT DU 01-01-2019 AU 31-03-2019

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-19	7 537,211	36,068	7 573,279	0,34%
février-19	0,000	0,000	0,000	0,00%
mars-19	0,000	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	7 537,211	36,068	7 573,279	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
9 661,596	1 582,204	11 243,800	0,56%

C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.01.2019 au 31.03.2019

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	2 330 824,849	2 330,825
Recouvreur	0,40%	2 330 824,849	2 330,825
Dépositaire	0,05%	2 330 824,849	291,353
TOTAL			4 953,003

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2019

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	4	3 872,000	0,000	28,932	3 900,932
BTA 5.5% Février 2020	68	66 612,800	30,740	461,096	67 104,636
BTA 5.5% Février 2020	32	31 168,000	0,000	231,452	31 399,452
BTA 5.5% Février 2020	34	33 303,000	0,000	245,918	33 548,918
BTA 5.5% Février 2020	122	118 730,400	441,205	441,205	119 612,811
BTA 5.5% Février 2020	107	105 448,500	0,000	773,918	106 222,418
BTA 5.5% Février 2020	5	4 866,000	2,260	33,904	4 902,164
TOTAL					366 691,330

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	384	375 936,000
TOTAL		375 936,000

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	
2011	30/11/2011	Mise en jeu de garantie réelle

- Suite -

2012	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/09/2012	Récupération partielle
2013	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31/03/2014	Récupération partielle
	30/06/2014	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31/01/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	28/02/2015	
	30/04/2015	
	31/12/2015	Récupération partielle
2017	30/04/2017	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2017	
2018	30/06/2018	Garantie en attente de mise en jeu
	31/10/2018	Garantie en attente de mise en jeu

2019 - AS - 848-01

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	102,455	102,466
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,770	102,786
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	104,052	104,066
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	107,715	107,518
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,836	60,046
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	99,277	99,204
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,359	18,354
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,585	298,858
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2503,031	2503,527
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,633	74,484
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,467	56,425
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	116,032	116,152
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,546	11,548
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,104	14,171
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,698	16,715
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,367	14,385
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	154,314	154,103
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	9,136	9,095
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	122,576	122,091
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	85,052	85,174
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	87,909	88,031
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,342	97,422
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	104,483	104,540
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,446	93,438
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,515	10,513
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,479	97,403
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	160,738	160,956
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	110,635	111,589
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	113,082	113,043
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,706	120,511
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	197,457	198,958
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,614	182,431
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	157,066	157,976
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,810	24,219
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	146,515	148,959
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	138,718	140,220
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9111,194	9139,892
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1072,407	1084,115
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5926,705	6015,697
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5305,594	5561,823
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	93,426	93,756
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5114,756	5148,792
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,373	10,423
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	120,360	119,903
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 764,511	11 858,059

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCC BIAT- CREDIMMO 1

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 », comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.153.727 et un solde de liquidation négatif de l'exercice de D : 14.975 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice de D : 689.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés

pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 06 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

BILAN

Actif	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Créances Nées	A-1	627 967,675	1 624 976,595
Créances Titrisées		612 125,425	1 607 504,941
Créances Titrisées Douteuses en Principal		208 113,687	291 354,137
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		10 455,616	12 794,793
Provisions sur créances		(202 727,053)	(286 677,276)
Valeurs mobilières de placement	A-2	2 462 558,957	1 760 129,804
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	62 511,204	93 632,949
Disponibilités	A-4	688,751	730,671
Total des actifs		3 153 726,587	3 479 470,019

Passif	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	496 606,040	511 581,043
Solde de liquidation de départ		511 581,043	546 099,804
Variation du Solde de liquidation		(14 975,003)	(34 518,761)
Parts Emises	L-2	1 621 260,240	1 928 245,271
Parts Prioritaires P2		0,000	21 830,000
Parts Spécifiques S		0,000	264 955,000
Part Résiduelle		1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus		102 549,029	122 749,060
Provisions pour risque	L-3	0 000	0 000
Dépôts de garantie	L-4	1 000 374,224	1 000 374,224
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	35 486,083	39 269,481
Total des passifs		3 153 726,587	3 479 470,019

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Opérations sur créances titrisées	S-1	196 532,837	163 878,530
Revenus nets des créances		111 640,730	175 580,093
Pénalité de retard / impayées		941,884	1 153,928
Dotation aux provisions nettes		83 950,223	(12 855,491)
Opérations sur parts émises	S-2	(284 671,861)	(245 097,657)
Intérêts / parts		(284 671,861)	(245 097,657)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
Opérations Sur placement nets de trésorerie	S-3	109 390,495	95 978,790
Produits net sur placement		109 390,495	95 978,790
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(36 226,474)	(49 278,424)
Charges de gestion du FCC		(35 435,168)	(48 865,723)
Autres charges d'exploitation		(791,306)	(412,701)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		0,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		(14 975,003)	(34 518,761)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de Trésorerie	31-déc.-18	31-déc.-17
Flux de trésorerie net provenant des créances	1 222 327,955	1 526 456,698
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal perçu sur créances	1 105 461,039	1 342 573,050
Intérêt perçus sur créances	116 866,916	183 883,648
Variation Avance Technique	0,000	0,000
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(530 683,014)	(1 623 912,134)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(286 785,000)	(1 403 927,500)
Intérêts versés aux parts	(243 898,014)	(219 984,634)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(612 398,512)	169 322,089
Acquisition de valeurs mobilières	(2 040 426,951)	(1 692 560,841)
Cession de valeurs mobilières	1 428 028,439	1 861 882,930
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(79 288,349)	(71 905,432)
Frais de gestion bancaires	(61,925)	405,781
Frais de gestion	(30 363,294)	(40 893,663)
Etat retenue à la source versée	(48 863,130)	(31 417,550)
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	(41,920)	(38,779)
Trésorerie début d'exercice	730,671	769,450
Trésorerie de fin d'exercice	688,751	730,671

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2018, détaillée comme suit :

Créances Nées	627 967,675
----------------------	--------------------

Créances Titrisées	612 125,425
Créances Titrisées Douteuses en Principal	208 113,687
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	10 455,616
Provisions sur créances	(202 727,053)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **208 113,687 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de **202 240,955 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à **10 455,616 dinars**, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de **9 856,218 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Mois de déchéance	Effets en principal		Effets
		CRD	En Principal	En Intérêt
1 ^{er} cas	31/07/2008	6 736,738	3 709,843	542,594
2 ^{ème} cas	30/09/2008	11 695,801	1 901,580	0,000
3 ^{ème} cas	30/06/2009	10 399,053	4 231,214	871,786
4 ^{ème} cas	31/07/2011	42 313,258	3 451,777	2 821,223

5 ^{ème} cas	31/07/2011	18 930,113	4 207,103	1 148,412
6 ^{ème} cas	31/07/2011	4 404,594	2 152,860	0,000
7 ^{ème} cas	31/10/2012	3 494,014	8 497,664	430,968
8 ^{ème} cas	30/04/2013	22 643,703	3 321,347	1 399,184
9 ^{ème} cas	30/09/2013	15 935,711	2 035,716	1 441,098
10 ^{ème} cas	30/09/2013	5 958,116	1 538,132	0,000
11 ^{ème} cas	30/09/2015	331,648	1 169,615	8,164
12 ^{ème} cas	31/08/2017	18 174,944	5 006,411	1 192,789
TOTAUX		202 240,955		9 856,218

Nb : Les créances déchuées respectivement au 30/11/2008, 31/07/2010, 30/09/2012, 31/10/2014, 31/05/2015 et 31/10/2016 ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 70 861,877 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de 6 631,287 dinars a été encaissé au cours de l'exercice 2018.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision ¹
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

- Placements effectués sur le compte d'Accueil

Le solde de ce poste s'élève à **2 462 558,957 dinars** détaillé comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5.5% Février 2020	261	260 090,075	9 045,616	269 135,691
BTA 5.5% Février 2020	11	11 053,493	140,890	11 194,383
BTA 5.5% Février 2020	270	273 794,795	3 946,438	277 741,233
BTA 5.5% Février 2020	219	222 414,000	1 551,000	223 965,000
BTA6.7%AVRIL 2028	3	2 773,315	12,120	2 785,435
BTA6.7%AVRIL 2028	111	101 787,456	529,759	102 317,215
TOTAL		871 913,134	15 225,823	887 138,957

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

- Placements effectués sur le compte de Réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5.5% Février 2020	1 533	1 500 807,000	74 613,000	1 575 420,000
TOTAL	1 533	1 500 807,000	74 613,000	1 575 420,000

TOTAL GLOBAL				2 462 558,957
---------------------	--	--	--	----------------------

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2018 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **62 511,204** dinars au 31-12-2018 **contre 93 632,949** au 31/12/2017.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	2018	2017
Retenue à la source	13,972	10,342
Recouvreur	62 497,232	93 622,607
TOTAL	62 511,204	93 632,949

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2018 et réparti comme suit :

Libellé	2018	2017
Compte d'accueil	588,751	128,195
Compte de réserve	100,000	602,476
TOTAL	688,751	730,671

1.2 Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2018 et qui s'élève à cette même date à **496 606,040** dinars **contre 511 581,043** au 31-12-2017.

	2018	2017
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	496 606,040	511 581,043
Solde de liquidation de départ	511 581,043	546 099,804
Variation du Solde de liquidation	(14 975,003)	(34 518,761)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Ce poste de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2018 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2018 relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2019 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus.

Libellé	2018	2017
Parts Prioritaires P2	0,000	21 830,000
Parts Spécifiques S	0,000	264 955,000
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus	102 549,029	3 638,334
Intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	0,000	119 110,726
TOTAL	1 621 260,240	1 928 245,271

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2018.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 374,224 dinars** et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

L-5/ Créiteurs divers et autres passifs

Ce poste s'élève au 31-12-2018 à **35 486,083** dinars contre **39 269,481** au 31-12-2017 et englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2018	2017
Frais Recouvreur	604,301	1 448,017
Frais Gestionnaire	604,301	1 448,017
Frais Dépositaire	75,888	181,294
Commission de Notation	17 000,000	16 000,000
Charge à payer	5 126,121	6 121,075
Intérêt échus en impayés	10 799,187	12 794,793
Recouvreur Compte d'Attente à payer	1 276,285	1 276,285
TOTAL	35 486,083	39 269,481

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation accusé courant l'exercice 2018 s'élève à **(14 975,003) dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts, ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts bruts sur créances titrisées	95 840,046	183 614,733
Variation nette TMM	15 800,684	(8 034,640)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	941,884	1 153,928
Dotations aux provisions nette pour créances	83 950,223	(12 855,491)
TOTAL	196 532,837	163 878,530

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, Cette rémunération s'élève à **284 671,861 dinars** au 31/12/2018 contre **245 097,657** au 31-12-2017.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts bruts parts prioritaires P2	120,00	38 400,000
Intérêts bruts parts spécifiques S	1 744,166	19 405,834
Intérêts bruts part résiduelle	401 918,421	68 181,097
Intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	(119 110,726)	119 110,726
TOTAL	284 671,861	848 735,478

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Revenus nets sur le compte d'accueil	24 885,634	11 036,000
Revenus sur le compte de réserve	84 314,517	84 314,433
Intérêts bancaires créditeurs	190,344	628,357
TOTAL	109 390,495	95 978,790

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2018 et détaillée comme suit :

Libellé	2018	2017
Commission Recouvreur	5 832,227	11 634,627
Commission gestionnaire	5 832,227	11 634,627
Commission Dépositaire	731,190	1 456,078
Charges diverses	23 039,524	24 140,391
Autres Charges d'exploitation	791,306	412,701
TOTAL	36 226,474	49 278,424

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711,211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

A l'émission, le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds a été détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) suivi en deuxième position par les banques, puis les Assurances et par la suite les sociétés d'investissement.

Le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.02.2018 et finalement après l'amortissement complet de la part S, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Au 31 Décembre 2018, toutes les parts ont été totalement amorties.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes en dinars	15-févr-18	15-mai-18	15-août-18	15-nov-18	Cumul
Société de gestion	1 862,039	1 517,078	1 295,770	1 000,024	5 674,911
Recouvreur	1 862,039	1 517,078	1 295,770	1 000,024	5 674,911
Dépositaire	233,281	190,160	162,497	125,529	711,467
TOTAL	3 957,359	3 224,316	2 754,037	2 125,577	12 061,289

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

4

Au 31-12-2018, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de **136** créances pour un Capital Restant Dû de **612** milles dinars soit un amortissement de 98.78% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 12 mois.

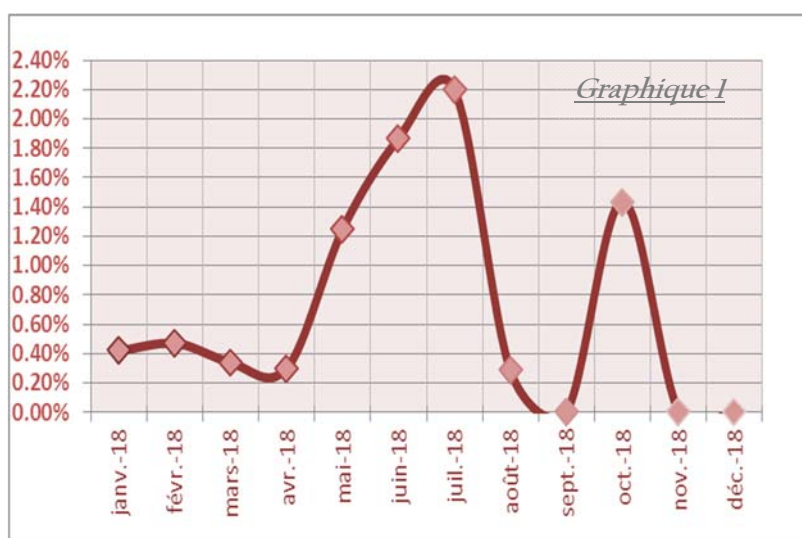
⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

⁵ Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Décembre 2018.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2018 :

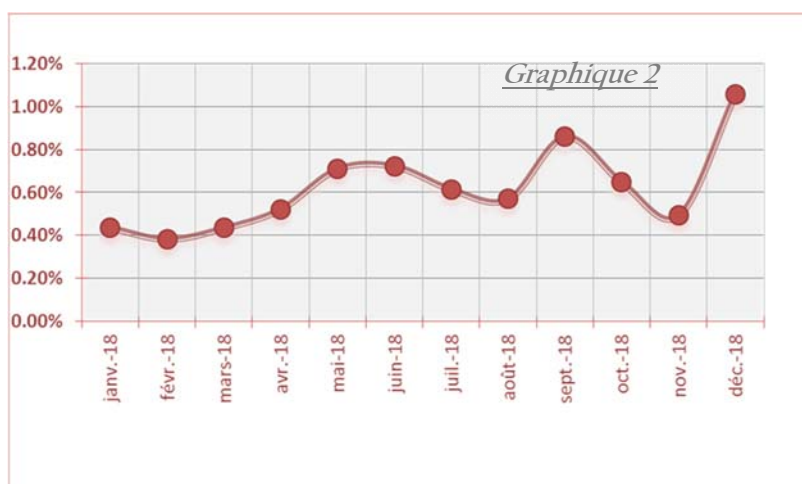
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	186	1 516	0.42%	0.44%
Février	181	1 424	0.47%	0.38%
Mars	176	1 337	0.34%	0.43%
Avril	170	1 253	0.30%	0.52%
Mai	167	1 159	1.25%	0.71%
Juin	160	1 062	1.87%	0.72%
Juillet	153	967	2.20%	0.62%
Août	149	894	0.28%	0.57%
Septembre	147	812	0.00%	0.86%
Octobre	140	745	1.43%	0.65%
Novembre	139	678	0.00%	0.49%
Décembre	136	612	0.00%	1.06%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (**Graphique 1**) et des taux des impayés (**Graphique 2**) se présentent comme suit :



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le remboursement anticipé total de l'année est de l'ordre de 90 mille dinars soit 0.18% du montant du CRD initial des créances.



Par ailleurs le taux des impayés cumulés a atteint son maximum en Décembre 2018 soit un montant cumulé de 6 mille dinars pour un taux de 1.06%.

Cependant, ce taux reste confiné dans des limites confortables.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	22/05/2006	31/12/2018	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 019	612	49 407 98.78%
Nombre de prêts	1592	136	1456 -687 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 9 570 mille dinars soit l'équivalent de 19.13% du CRD initial. - 35 créances déchués. - 734 créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle selon le détail ci-après :

Données unitaires :

Parts prioritaires P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

Parts prioritaires P2 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/18	6,53%	2,183	2,183	1 000,000	0,036	0,029
15/05/18						
15/08/18						
15/11/18						
Complet Amortissement des parts Prioritaires P2						

Parts subordonnées S :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/18	7,53%	105,982	105,077	999,095	2,039	1,631
15/05/18	8,25%	0,905	0,905	1 000,000	0,018	0,014
15/08/18						
15/11/18						
Complet Amortissement des parts Subordonnées S						

Part Résiduelle :

	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/18	1 518 711,211	0,000 (**)	0,000 (**)
15/05/18	1 518 711,211	211 562,941	169 250,353
15/08/18	1 518 711,211	28 857,686	23 086,149
15/11/18	1 518 711,211	58 948,765	47 159,012

(**) Le paiement au titre de la Part Résiduelle a été suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P2 et des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la Part Subordonnée a été complètement amortie depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018 ; date à laquelle la Part Résiduelle commence la perception des intérêts.

Données Globales :

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	21 830	264 955
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	21 830	264 955
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	0	0

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2018, le fonds de réserve reste plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2018, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les événements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/11/2008	Récupération totale *
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2010	31/07/2010	Récupération totale *
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle **
2012	30/09/2012	Récupération totale *
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	
2014	31/10/2014	Récupération totale *
2015	31/05/2015	Récupération totale *
	30/09/2015	Récupération partielle
2016	31/10/2016	Récupération totale *
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

* : totalisant 70 861,877 dinars.

** : totalisant 6 631,287 dinars.

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

Les notations nationales des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de Notation Moody's et ce, depuis Mai 2016.

Toutefois, en date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé les notations mondiales des parts prioritaires P2 et subordonnées S du FCC BIAT-CREDIMMO 1 d'un cran ; de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant les notations nationales desdites parts.

Notation des parts	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	-
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	-

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2018, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, la Part Prioritaire P1, est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Quant à la Part Prioritaire P2, elle est totalement amortie depuis le paiement trimestriel du 15 Février 2018.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui

J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 112 582,614 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2018 pour une valeur de 83 950,223 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 196 532,837 DT contre 163 878,530 DT en 2017, soit une hausse de 19,93%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent une augmentation de l'ordre de 13,97% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 109 390,495 DT contre 95 978,790 DT en 2017.

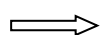
Soit un Revenu total de **305 923,332 DT**

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les parts qui totalisent un montant de 284 671,861 DT en 2018 contre 245 097,657 DT en 2017, soit une hausse de 16,15%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 1 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur et Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ;

Cette rubrique enregistre un total de 36 226,474 DT contre 49 278,424 DT en 2017, soit une baisse de 26,49%.

Soit un total de Charges de **320 898,335 DT**



Solde de Liquidation de l'Exercice 2018 : **(14 975,003) DT**

FCC BIAT- CREDIMMO 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances «FCC BIAT- CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.191.037, un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 28.679 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice pour D : 497.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 06 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

BILAN

Actif	Note	31-12-2018	31-12-2017
Créances Nées	A-1	2 355 774,946	3 804 756.653
Créances Titrisées		2 330 824,847	3 782 490.269
Créances Titrisées Douteuses en Principal		407 258,493	412 590.146
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		20 169,900	18 989.727
Provisions sur créances		(402 478,294)	(409 313.489)
Valeurs mobilières de placement	A-2	721 228,527	676 160,510
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	113 536,895	141 219.415
Disponibilités	A-4	496,605	822,710
Total des Actifs		3 191 036,973	4 622 959,288

Passif	Note	31-12-2018	31-12-2017
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	32 234,842	3 556,257
Solde de liquidation de départ		3 556,257	(10 236,064)
Variation du Solde de liquidation		28 678,585	13 792,321
Parts Emises	L-2	2 831 056,212	4 291 215,270
Parts Prioritaires P3		0,000	691 248,000
Parts Spécifiques S		1 127 608,000	1 982 964,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		200 158,309	113 713,367
Provisions pour risque	L-3	0,000	0,000
Dépôts de garantie	L-4	250 016,449	250 016,449
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	77 729,470	78 171,312
Total des passifs		3 191 036,973	4 622 959,288

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31-12-2018	31-12-2017
Opérations sur créances titrisées	S-1	301 025,114	387 502,404
Revenus nets des créances		292 536,004	367 739,233
Pénalité de retard / impayées		1 653,915	2 021,797
Dotation aux provisions		6 835,195	17 741,374
Opérations sur parts émises	S-2	(255 588,942)	(333 619,004)
Intérêt des Parts		(255 588,942)	(333 619,004)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	38 908,077	32 811,004
Produits net sur placement		38 908,077	32 811,004
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(55 665,665)	(72 902,083)
Charges de gestion du FCC		(55 406,208)	(72 689,100)
Autres charges d'exploitation		(259,457)	(212,983)
Opérations exceptionnelles		0,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		28 678,585	13 792,321

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de Trésorerie	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie net provenant des créances	1 778 831,610	2 188 548,799
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	1 476 872,447	1 822 441,263
Intérêts perçue sur créances	301 554,209	379 113,225
Variation Avance Technique	404,954	(13 005,689)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(1 681 920,000)	(2 009 094,332)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(1 546 604,000)	(1 765 588,000)
Intérêt versés aux parts	135 316,000	(243 506,332)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(12 879,789)	(49 150,254)
Acquisition de valeurs mobilières	(2 000 425,399)	(2 554 188,890)
cession de valeur mobilière	1 987 545,610	2 505 038,636
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(84 357,926)	(130 744,988)
Frais de gestion bancaires	17,517	95,308
Frais de gestion	(47 570,712)	(61 951,406)
Etat retenue à la source versée	(36 804,731)	(68 888,890)
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	(326,105)	(440,775)
Trésorerie début d'exercice	822,710	1 263,485
Trésorerie de fin d'exercice	496,605	822,710

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le Fonds Commun de Créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste "Créances nées" qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en "revenus nets de créances" au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2018, détaillée comme suit :

Créances Nées	2 355 774,946
Créances Titrisées (Capital Restant Dû)	2 330 824,847
Créances Titrisées Douteuses en Principal	407 258,493
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	20 169,900
Provisions sur créances	(402 478,294)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **407 258,493 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchu et qui sont de l'ordre de **401 406,961 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **20 169,900 dinars**, le montant des effets en intérêts déchu est de l'ordre de **18 998,132 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

	Date de Déchéance	Effets en principal		Effets en Intérêt
		CRD	Principal	
1^{er} cas	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
2^{ème} cas	30-sept-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
3^{ème} cas	30-nov-11	2 144,793	1 549,802	205,198
4^{ème} cas	31-mai-12	39 109,922	2 005,184	0,000
5^{ème} cas	31-mai-12	0,000	0,000	187,144

6 ème cas	30-sept-12	18 382,528	4 051,218	0,000
7 ème cas	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
8 ème cas	31-mars-14	17 239,377	1 169,014	638,074
9 ème cas	30-juin-14	11 211,762	3 735,725	796,169
10 ème cas	31-janv-15	65 896,795	4 812,750	3 100,750
11 ème cas	28-févr-15	10 304,025	1 902,761	613,248
12 ème cas	30-avr-15	16 143,695	1 262,176	1 168,254
13 ème cas	31-déc-15	5 815,702	2 862,546	0,000
14 ème cas	30-avril-17	9994,197	3184,560	762,840
15 ème cas	31-août-17	0,000	0,000	357,216
16 ème cas	30-sept.-2017	5 283,687	1 219,731	238,269
17 ème cas	30-juin-18	4 051,727	1 077,694	335,486
18 ème cas	30-sept.-18	8 929,558	4 689,337	656,663
TOTAUX		401 406,961		18 998,132

Nb : Les créances déchuées respectivement au 30/06/2013 et 31/08/2017 ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 20 376,511 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de 5 926,369 dinars a été encaissé au cours de l'exercice 2018

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision¹
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

Le solde de ce poste s'élève à **721 228,527 dinars** détaillé comme suit :

- **Placements effectués sur le compte d'Accueil**

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5,5% Février 2020	32	32 465,096	260,384	32 725,480
BTA 5,5% Février 2020	3	3 047,219	20,795	3 068,014
BTA 5,5% Février 2020	34	34 209,822	748,000	34 957,822
BTA 5,5% Février 2020	107	105 448,500	5 207,822	110 656,322
BTA 5,5% Février 2020	4	3 872,000	194,685	4 066,685
BTA6.7%AVRIL 2028	152	140 514,630	613,821	141 128,451
Total		319 557,267	7 045,507	326 602,774

- **Placements effectués sur le compte de Réserve**

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5,5% Février 2020	384	375 936,000	18 689,753	394 625,753
Total		375 936,000	18 689,753	394 625,753
Total Global				721 228,527

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2018 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **113 536,895 dinars** au 31-12-2018 contre **141 219,415** au 31-12-2017, le détail est résumé ainsi :

Libellé	2018	2017
Retenue à la source	11,751	49,655
Recouvreur	113 525,144	141 169,760
TOTAL	113 536,895	141 219,415

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2018 et réparti comme suit :

Libellé	2018	2017
Compte d'Accueil	396,605	683,649
Compte de Réserve	100,000	139,061
TOTAL	496,605	822,710

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2018, et qui s'élève à cette même date à **32 234,842 dinars** contre **3 556,257 dinars** au 31-12-2017.

	2018	2017
Solde de Liquidation cumulé de l'Exercice	32 234,842	3 556,257
Solde de Liquidation Départ	3 556,257	(10 236,064)
Variation du Solde de Liquidation	28 678,585	13 792,321

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2018 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2018, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2019 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2018	2017
Parts Prioritaires P3	0,000	691 248,000
Parts Spécifiques S	1 127 608,000	1 982 964,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	17 752,001	33 042,667
Intérêt échu & suspendu / Part résiduelle (*)	182 406,308	80 670,700
TOTAL	2 831 056,212	4 291 215,270

(*) Ce montant correspond à l'intérêt revenant aux porteurs de la part résiduelle de la période du 16-02-2017 jusqu'au 31-12-2018 et correspond chaque trimestre à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs des parts et commissions.

Le passage à l'amortissement accéléré implique la suspension du paiement de la rémunération de la part résiduelle prévue par le prospectus, toutefois la charge d'intérêt relative à l'exercice a été constatée et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part subordonnée.

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2018.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2018, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1 et P2.

L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2018	2017
Frais Recouvreur	2 068,075	3 302,240
Frais Gestionnaire	2 068,075	3 302,240
Frais Dépositaire	258,897	413,064
Commission de Notation	16 000,000	14 000,000
Charge à payer	6 023,308	7 037,825
Intérêt échus en impayés	20 169,900	18 989,727
Compte Tunisie Titrisation	120,000	105,000
Recouvreur Compte d'attente à payer	31 021,216	31 021,216
TOTAL	77 729,470	78 171,312

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **29 865,450 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts Bruts sur créances titrisées	246 029,385	380 804,215
Variation nette TMM	46 506,619	(13 064,982)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	1 653,915	2 021,797
Dotations aux provisions	6 835,195	17 741,374
TOTAL	301 025,114	387 502,404

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **255 588,942** dinars 31-12-2018 **contre 333 619,004** au 31-12-2017.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	8 636,000	94 308,000
Intérêts Bruts parts spécifiques S	145 217,334	139 469,333
Intérêts Bruts part Résiduelle	0,000	19 170,971
Intérêt échu & suspendu / Part résiduelle	101 735,608	80 670,700
TOTAL	255 588,942	333 619,004

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Revenus nets sur le compte d'accueil	17 761,395	11 512,827
Revenus nets sur le compte de réserve	21 119,879	21 119,858
Intérêts bancaires créditeurs	26,803	178,319
TOTAL	38 908,077	32 811,004

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2018 et détaillée comme suit :

Libellé	2018	2017
Commission Recouvreur	15 531,546	23 339,293
Commission gestionnaire	15 531,546	23 339,293
Commission Dépositaire	1 943,647	2 919,447
Charges diverses	22 399,469	23 091,067
Autres Charges d'Exploitation	259,457	212,983
TOTAL	55 665,665	72 902,083

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 75%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2 **	Parts P3 ***	Parts S
OPCVM	0%	-	-	-	0%
Banques	75%	-	-	-	75%
Assurances	25%	-	-	-	25%
Société d'investissement	0%	-	-	-	0%
TOTAL	100%	-	-	-	100%

* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P2, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

*** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P3, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-18	15-mai-18	15-août-18	15-nov.-18	Cumul
Société de gestion	4 246,122	3 652,659	3 378,797	2 973,636	14 251,214
Recouvreur	4 246,122	3 652,659	3 378,797	2 973,636	14 251,214
Dépositaire	531,291	457,107	422,875	372,229	1 783,502
TOTAL	9 023,535	7 762,425	7 180,469	6 319,501	30 285,930

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2018, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **222** créances pour un capital restant dû de **2 331** milles dinars soit un amortissement de 95.34% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10.13%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 25 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2018 :

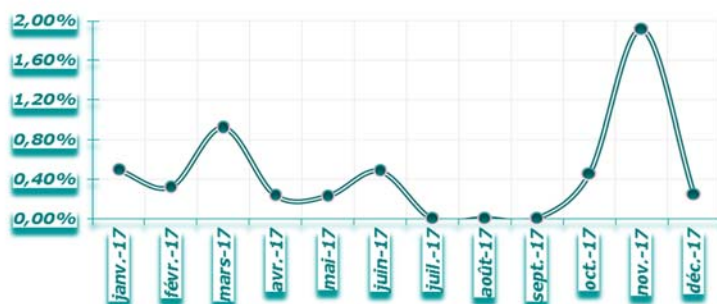
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier	269	3 651	0.42%	0.08%
Février	267	3 527	0.18%	0.15%
Mars	263	3 397	0.44%	0.26%
Avril	255	3 267	0.43%	0.31%
Mai	250	3 133	0.71%	0.37%
Juin	241	2 989	1.12%	0.39%
Juillet	238	2 875	0.19%	0.47%
Août	232	2 756	0.54%	0.48%
Septembre	228	2 654	0.00%	0.60%
Octobre	225	2 542	0.11%	0.37%
Novembre	223	2 440	0.00%	0.20%
Décembre	222	2 331	0.41%	0.30%

⁵ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2018.

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (Graphique 1) et des taux des impayés (Graphique 2) se présentent comme suit :

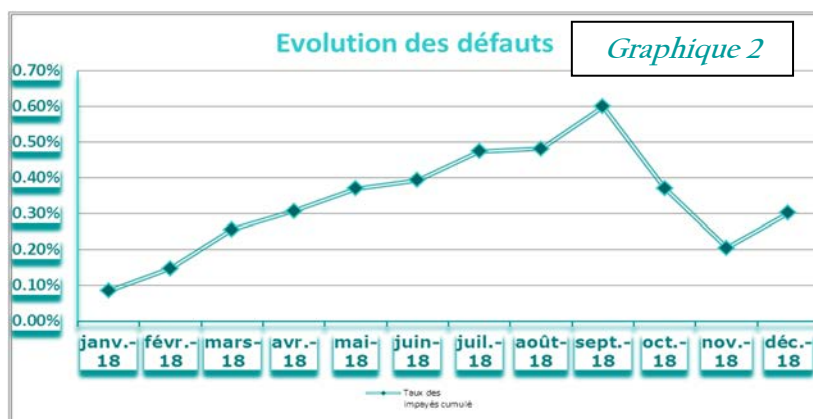
Evolution des RAT

Graphique 1



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Juin 2018 enregistrant un pic de 1.12%, soit un remboursement de 33 mille dinars.



Par ailleurs, le taux des impayés reste confiné dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0.60% du Capital Restant Dû des créances vivantes.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2018	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003	2 331	47 672 95.34%
Nombre de prêts	1270	222	1048 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 530 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 326⁶ mille dinars soit l'équivalent de 20.65% du Capital Restant Dû initial. ➤ 50 créances déchues. ➤ 468 créances échues.

⁶ Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Données unitaires :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

PARTS PRIORITAIRES P3 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	7,03%	172,812	114,157	941,345	3,105	2,484
15/05/2018	7,75%	58,655	58,655	1 000	1,124	0,899
15/08/2018						
15/11/2018						
Complet Amortissement des parts Prioritaires P3						

PARTS SUBORDONNEES S :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	7,33%	495,741	0,000 (*)	504,259	9,286	7,429
15/05/2018	8,05%	495,741	36,223	540,482	9,866	7,893
15/08/2018	8,79%	459,518	97,218	637,700	10,322	8,258
15/11/2018	9,27%	362,300	80,398	718,098	8,583	6,866

(*) L'amortissement des Parts S a été suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

PART RESIDUELLE :

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/05/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/08/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/11/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)

(**) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la charge d'intérêt relative à la période allant du 16/02/2017 jusqu'au 31/12/ 2018 s'élève à 182 406,308 DT et correspond à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs de parts et commissions.

Ce montant a été constaté au 31.12.2018 et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part S.

Données Globales :

	Parts Prioritaires P3	Parts Subordonnées S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE		
EN DEBUT D'EXERCICE	691 248	1 982 964
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	691 248	855 356
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE		
EN FIN D'EXERCICE	0	1 127 608

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances

à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2018, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2018, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Récupération totale *
	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31-janv.-15	Garantie en attente de mise en jeu
	28-févr.-15	
	30-avr.-15	
	31-déc.-15	Récupération partielle **
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	31-août-17	Récupération totale *
	30-sept.-17	Garantie en attente de mise en jeu
2018	30-juin-18	Garantie en attente de mise en jeu
	30-sept-18	

* : totalisant 20 376,511 dinars.

** : totalisant 5 926,369 dinars.

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

Les notations nationales des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation Moody's et ce, depuis Mai 2016.

Toutefois, en date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé la notation mondiale des parts prioritaires P3 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 d'un cran de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant la notation mondiale des parts subordonnées S ainsi que les notations nationales desdites parts.

Notation des parts	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	-
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2018, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, les parts prioritaires P1 et P2 ont été totalement amorties respectivement le 15 Août 2012 et le 15 Mai 2015.

Quant à la Part Prioritaire P3, elle est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Oui

J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 294 189,919 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2018 pour une valeur de 6 835,195 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 301 025,114 DT contre 387 502,404 DT en 2017, soit une baisse de 22,32%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent une augmentation de 18,58% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 38 908,077 DT contre 32 811,004 DT en 2017.

Soit un Revenu total de 339 933,191 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 255 588,942 DT en 2018 contre 333 619,004 DT en 2017, soit une diminution de 23,39%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ;

Cette rubrique affiche un total de 55 665,665 DT contre 72 902,083 DT en 2017, soit une baisse de 23,64%.

Soit un total de Charges de 311 254,606 DT

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2018 : **28 678,584 DT.**